

COMMUNE de Glières-Val-de-Borne



Si vous souhaitez obtenir des informations sur votre dossier :

Thomas COUCHOT, Service mutualisé d'instruction du
Droits des Sols, Communauté de Communes Faucigny
Glières :
Tél : 04 50 25 22 50 – Mail : t.couchot@ccfg.fr

Décision
une déclaration préalable

Dossier n° DP0742122500019
date de dépôt : 16/04/2025
date d'affichage du dépôt : 16/04/2025
complet le : 13/05/2025
demandeur : **Madame HEBERT Aurélie**
pour : **Pose de 3 fenêtres de toit**
adresse terrain : **336, route de la Pesse, à Glières-val-de-borne (74130)**
parcelles : **110 0B-0776**

Envoyé en préfecture le 20/05/2025
Reçu en préfecture le 20/05/2025
Publié le 20/05/2025
ID : 074-200081446-20250520-DP0742122500019-AR



Madame HEBERT Aurélie
336, route de la Pesse
74130 Glières val de borne

Objet : Notification d'une décision relative à votre demande de déclaration préalable citée en référence.

Madame,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint votre dossier de déclaration préalable pour lequel il n'est pas fait d'opposition sous réserve du droit des tiers. Conformément à ce qui vous a été indiqué dans le récépissé de dépôt, sans opposition, les travaux peuvent être entrepris un mois après la date de complétude du dossier, soit à compter du : **13/06/2025**

Je vous rappelle les formalités que vous devez accomplir :

- **Affichage sur le Terrain** : l'autorisation d'effectuer les travaux doit être affichée sur un panneau visible de la voie publique, dès réception et ce pendant toute la durée du chantier (mentions indiquées dans les articles A 424-1 à 424-4 de l'arrêté du 06/06/2007).
- **Transmission de l'imprimé de Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (D.A.A.C.T.)** : l'imprimé de D.A.A.C.T. doit être adressé en Mairie, dûment complété et signé, dès la fin des travaux.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

Glières-Val-de-Borne,
Le 20 mai 2025.

Le Maire,
Christophe FOURNIER

